



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du conseil municipal du 30 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trente du mois de juillet à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de Chambon, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de l'Hôtel de ville, sous la présidence de Mme Angélique Peintre. Maire. Le quorum est atteint.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14
Présents : 10
Pouvoirs : 3
Absente : 1
Absents excusés : 3

Nombre de suffrages
exprimés : 13
Pour : 5
Contre : 1
Abstention : 7

Présents : Mme Angélique Peintre (Présidente), M. Jean-Jacques Jacquemet, Mme Marie-Madeleine Poirier, M. Frédéric Moineau, Mme Sandrine Frère, M. Philippe Pissot, Mme Séverine Blay, Mme Pauline Alaphilippe, Mme Aurélie Rouffignac, M. Michaël Billaud, Mme Yvonne Fèvre et M. André Verriest.

Absents excusés :

M. Pascal Maginot a donné pouvoir à Mme Marie-Madeleine Poirier.
Mme Yvonne Fèvre a donné pouvoir à Mme Angélique Peintre.
M. André Verriest a donné pouvoir à M. Philippe Pissot.

Absente : Mme Evelyne de Monte.

Secrétaire de séance : M. Michaël Billaud.

Adhésion à Eau 17 de la commune de Surgères pour les compétences assainissement collectif et non-collectif

Date de convocation
25/07/2025

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L5211-17 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 17-2021-02-15-002 listant les membres adhérents à Eau 17 pour les compétences à la carte eau, assainissement collectif et assainissement non-collectif ;

Date d'affichage
01/08/2025

Vu les statuts d'Eau 17, notamment son article 8.3 ;

Considérant l'exposé de Madame le Maire concernant la décision du comité syndical du syndicat Eau 17, réuni le 13 juin 2025 pour accepter l'adhésion de la commune de Surgères pour les compétences assainissement collectif et assainissement non-collectif ; qu'elle donne lecture de la délibération qui s'est ensuivie et de la note d'incidence annexée ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à la majorité de cinq voix contre une et sept abstentions, l'adhésion à Eau 17 de la commune de Surgères pour les compétences assainissement collectif et assainissement non-collectif.

➤ **Vote :**

- Pour : 5 voix ;
- Contre : 1 voix – M. Michaël Billaud ;
- Abstentions : 7 – Mme Marie-Madeleine Poirier (et pouvoir) ; M. Frédéric Moineau ; M. Philippe Pissot (et pouvoir) ; Mme Séverine Blay ; Mme Pauline Alaphilippe.



D2025-47
du 30 juillet 2025
Adhésion de la commune de Surgères à Eau 17

AR Prefecture

017-211700802-20250730-D2025_47-DE
Reçu le 05/08/2025

Fait à Chambon,

Le Maire,
Angélique Peintre



Le secrétaire de séance,
Michaël Billaud

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Michaël Billaud', written over a horizontal line.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Poitiers, par voie postale à l'adresse : Hôtel Gilbert, 15, rue de Blossac, CS 80541, 86020 Poitiers Cedex ou via l'application télé-recours par le lien : <https://citoyens.telerecours.fr/#/authentication>, dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus. Pour copie conforme. La présente délibération fait l'objet d'un affichage en mairie et est transmise au représentant de l'Etat dans le département.

Ampliation est adressée à Monsieur le Président du syndicat Eau 17, Christophe Sueur.

